

L'éducation des pêcheurs est subventionnée au moyen de versements aux institutions d'enseignement qui ont accepté de poursuivre un programme d'éducation des adultes au bénéfice des pêcheurs, particulièrement en vue de les préparer à la coopération en matière de production et de vente. Les subventions autorisées en 1950-1951 s'établissent à \$80,000, dont \$46,000 à l'université Saint-François-Xavier (N.-É.), pour les provinces Maritimes, \$24,000 au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (P.Q.), pour la péninsule de Gaspé et la côte nord du golfe Saint-Laurent, et \$10,000 à l'Université de la Colombie-Britannique.

Conseil de recherches sur les pêcheries.—En vertu de la loi du Conseil de recherches sur les pêcheries, 1937 (chap. 37), le Conseil a charge de toutes les stations fédérales de recherches sur les pêcheries, de la tenue et du contrôle des enquêtes sur des problèmes pratiques et économiques concernant les pêcheries, la flore et la faune maritimes et d'eau douce et autres travaux que le ministre des Pêcheries peut lui assigner. Le Conseil comprend 15 membres nommés par le ministre pour cinq ans. Neuf des membres sont des hommes de science d'universités et autres institutions s'occupant de recherches sur les problèmes relatifs à la pêche; quatre représentent l'industrie de la pêche et deux, le ministère fédéral des Pêcheries. Des crédits du Parlement financent le Conseil, qui peut également se servir des fonds qui lui viennent pour son œuvre de legs, dons et autres sources.

Le Conseil dirige sept principales stations scientifiques: quatre s'occupent de problèmes biologiques et trois servent de stations expérimentales chargées des problèmes technologiques touchant l'industrie de la pêche. Les stations biologiques sont les suivantes: station biologique de Terre-Neuve, Saint-Jean; station biologique de l'Atlantique, St-Andrews (N.-B.); station centrale de recherches sur les pêcheries, Winnipeg (Man.); station biologique du Pacifique, Nanaïmo (C.-B.). Voici les stations technologiques: station expérimentale des pêcheries de l'Atlantique, Halifax (N.-É.); station expérimentale des pêcheries gaspésiennes, Grande-Rivière (P.Q.); et station expérimentale des pêcheries du Pacifique, Vancouver (C.-B.).

Les enquêtes spéciales sont dirigées au siège même du Conseil et entreprises à mesure que les problèmes surgissent. Une enquête sur les pêcheries de l'Arctique orientale se poursuit à l'heure actuelle dans la baie d'Ungava et le détroit d'Hudson.

Le comité exécutif du Conseil dirige et surveille les recherches qui importent assez à la pêche canadienne pour être amorcées par le Conseil ou assignées à ce dernier par le ministre. Le comité est aidé de sous-comités exécutifs (un pour les stations de l'Atlantique, un pour la station de Gaspé et un pour les stations du Pacifique) et de comités consultatifs (un pour la station centrale de recherches et un pour celle des enquêtes sur les pêcheries de l'Arctique oriental). Des comités associés ont charge de sujets spéciaux se rattachant au travail du Conseil.

Il se fait aussi des études et des recherches biologiques en vue de la conservation, de l'amélioration et de l'administration des ressources en poisson du Canada. Les études renseignent sur le cycle évolutif, le taux de croissance, la reproduction, la répartition, les ennemis, les maladies, etc., des poissons, crustacés et mollusques et mammifères marins. La relation étroite et importante qui existe entre ces études et celles qui portent sur les aspects physiochimiques et biologiques de l'océanographie, entreprises de concert avec d'autres organisations, s'accroît constamment.

Les enquêtes technologiques du Conseil aux stations expérimentales visent à renseigner davantage sur les méthodes de conservation, de conditionnement et de récupération des sous-produits du poisson et autres organismes marins. Les enquêtes